

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1064
29 mars 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 29 mars 2007, à 10 h 15

Présidente: M^{me} Sarala FERNANDO (Sri Lanka)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1064^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Au nom des six Présidents de la Conférence pour 2007, je voudrais remercier les nombreuses délégations de pays des diverses régions qui ont pris la parole à la dernière séance plénière de la Conférence, le 27 mars 2007, pour appuyer le «projet de décision du Président» dont le texte est publié sous la cote CD/2007/L.1. Dans la déclaration présidentielle du 27 mars 2007, les six Présidents, dans un esprit de transparence, ont répondu aux demandes d'éclaircissements formulées par des délégations, principalement en ce qui concerne les méthodes de travail et les procédures et, comme cette déclaration a été faite en séance plénière formelle, il en a été pris acte.

Les Présidents de la Conférence pour 2007 ont entrepris d'évaluer les travaux réalisés durant la première partie de la session et de proposer une voie à suivre pour la deuxième partie. Notre rapport, dont il a été donné lecture à la séance plénière informelle de vendredi dernier, a été établi sur la base des contacts avec tous les coordonnateurs et des contributions apportées par ceux-ci, de notre propre participation aux séances plénières et aux séances informelles, des consultations bilatérales tenues avec toutes les délégations et des réunions avec les groupes et coordonnateurs de groupes.

Vous savez que le processus de consultations bilatérales au niveau des ambassadeurs a commencé dès octobre 2006, sous la direction de l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud, et qu'il a débouché sur l'initiative des six Présidents et le cadre organisationnel approuvé en janvier 2007. Dans ce cadre organisationnel, il était indiqué qu'une évaluation serait réalisée durant la dixième semaine pour que nous soyons alors en mesure de nous prononcer sur la voie à suivre pour la deuxième partie de la session. Après d'intenses consultations tenues par les six Présidents avec tous les membres de la Conférence durant les septième et huitième semaines, un projet de décision a été proposé sous la cote CD/2007/L.1. Il a été communiqué aux membres de la Conférence lors de consultations régionales tenues par les six Présidents le 21 mars 2007. Les six Présidents ont aussi tenu des réunions bilatérales supplémentaires cette semaine afin d'éclaircir d'éventuelles questions de procédure.

Les six Présidents se sont efforcés de refléter de manière impartiale et objective le souhait de l'ensemble des délégations de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle est depuis dix ans. L'impulsion qui a été générée, mentionnée dans ma déclaration du 23 mars en séance plénière informelle, a débouché sur la présentation du projet de décision.

Dans la déclaration que j'ai faite en séance plénière le 27 mars, j'ai éclairci plusieurs points de procédure soulevés par certaines délégations. Depuis, des éclaircissements supplémentaires ont aussi été demandés sur la question de savoir si le projet de décision constituerait un programme de travail et si les coordonnateurs établiraient des organes subsidiaires. En ce qui concerne le premier point, lorsque la Conférence aura adopté le projet de décision, nous serons en mesure d'établir un programme d'activités. Ceci fait, la décision et le programme d'activités constitueront à toutes fins pratiques un programme de travail. Pour ce qui est du deuxième point, l'article 19 du règlement intérieur dispose que «les travaux de la Conférence se déroulent en séance plénière, ainsi que sous toutes autres formes dont conviendrait la Conférence». La désignation de coordonnateurs s'inscrit dans ce contexte. Leurs fonctions seront comparables

(La Présidente)

à celles d'un organe subsidiaire. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le règlement intérieur s'appliquera pleinement aux coordonnateurs et aux réunions qu'ils présideront. Je voudrais rappeler que, conformément au règlement intérieur, le projet de décision s'appliquera durant la session de 2007 de la Conférence.

À la séance plénière du 27 mars 2007, j'ai déclaré que, conformément à l'engagement pris par les six Présidents ainsi qu'au cadre organisationnel, nous avons l'intention aujourd'hui de faire en sorte que la Conférence donne suite au projet de décision.

Afin de déterminer si les délégations sont prêtes à prendre une décision aujourd'hui, je vais maintenant suspendre la présente séance plénière officielle. Nous nous réunirons à nouveau de manière informelle dans cinq minutes, après quoi nous reprendrons la séance plénière officielle.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 10 h 20; elle est reprise à 10 h 40.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): La séance plénière est reprise.

Je dois vous informer qu'il ne sera pas possible de prendre une décision aujourd'hui. La prochaine séance plénière se tiendra demain, vendredi 30 mars, à 10 heures.

La séance est levée à moins qu'une délégation ne souhaite prendre la parole à ce stade.

Je donne la parole au représentant du Venezuela.

M. IBARRA MARTÍNEZ (Venezuela) (parle en espagnol): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis votre accession à ce poste si important, permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer de l'appui sans réserve de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela.

Ma délégation remercie les six Présidents de la session de 2007 pour avoir présenté le document CD/2007/L.1 contenant une proposition qui permettrait à la Conférence du désarmement de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de dix ans et de reprendre des travaux de fond en menant à bien l'activité pour laquelle elle a été créée: négocier.

Ce n'est un secret pour personne que la délégation vénézuélienne souhaite l'engagement des négociations sur le désarmement nucléaire. Cependant, nous considérons ce document comme un effort concret et, même s'il ne répond pas totalement à nos attentes, nous considérons qu'il permettrait de progresser quelque peu vers le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires meurtrières.

Le Venezuela reconnaît les mérites de la proposition présentée par les six Présidents. Elle nous permettrait de négocier un traité sur les matières fissiles tandis que l'on continuerait à progresser en matière de désarmement nucléaire, de garanties négatives de sécurité et de prévention d'une course aux armements dans l'espace grâce à des débats qui prépareraient le

(M. Ibarra Martínez, Venezuela)

terrain pour réaliser notre grand objectif: un désarmement général et complet, des armes nucléaires aux armes légères.

Le document CD/2007/L.1 a été soigneusement étudié par les autorités compétentes à Caracas. Cependant, sans préjuger des propositions d'amendements qui pourront être présentées, la délégation vénézuélienne s'associera à un éventuel consensus sur ce document.

Même si nous appuyons ce document, ma délégation souhaite rappeler certaines de ses positions de principe. En tant que pays qui ne possède pas d'armes nucléaires et qui doit faire face à l'attitude hostile d'un pays doté de l'arme nucléaire, le Venezuela note avec préoccupation la menace que font peser sur l'humanité l'existence de ce type d'armes et leur emploi ou risque d'emploi. À cet égard, elle espère que des négociations commenceront dans un futur proche sur un traité prévoyant des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (garanties négatives de sécurité).

De même, des préoccupations demeurent, face à la tendance évidente, à concentrer les efforts de la communauté internationale sur la non-prolifération et les armes classiques, en négligeant le désarmement et les armes de destruction massive, question d'une importance fondamentale tant pour la génération actuelle que pour les générations futures. Ma délégation espère donc que l'on commencera enfin bientôt des négociations sur ce qui est peut-être le traité le plus ardemment souhaité de ces soixante dernières années: un instrument juridiquement contraignant qui imposerait la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire.

Enfin, il est important de souligner que, lors des négociations du traité sur l'interdiction des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, il faudra envisager d'inclure dans cet instrument un mécanisme de vérification pour assurer le total respect de ses dispositions.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant du Venezuela pour ses mots chaleureux adressés aux six Présidents et je donne la parole au prochain orateur inscrit sur ma liste, l'Ambassadeur de la Roumanie, auquel succédera le représentant du Bélarus.

M. COSTEA (Roumanie): Madame la Présidente, je voudrais, dans ce cadre officiel, vous adresser mes félicitations pour votre présidence de la Conférence du désarmement et vous exprimer ma gratitude pour le travail remarquable que chacun des six Présidents de la présente session a fait pour offrir à la Conférence une nouvelle et importante chance de sortir de l'impasse.

La Roumanie a déjà fait connaître sa position sur le projet de décision des six Présidents, publié sous la cote CD/2007/L.1, pendant la séance plénière informelle du 23 mars. La Roumanie étant membre de l'Union européenne, ladite position a été également exprimée par l'Allemagne, au nom de l'UE, à la séance plénière formelle du 27 mars.

Aujourd'hui, après la première partie de la session de 2007, permettez-moi de vous faire part, à vous, Madame la Présidente, et aux membres de la Conférence, de quelques vues sur ce que nous avons accompli jusqu'ici cette année. J'ai l'humble espoir que vous y trouverez des arguments qui convaincront tous les membres d'adopter le projet de décision présidentielle dont nous sommes saisis ou, au moins, de ne pas s'y opposer.

(L'orateur poursuit en anglais)

Au cours des dix dernières années, chacune des délégations est déjà entrée une fois dans le cercle vicieux de ce que l'on appelle la présidence tournante. Nombres d'entre elles ont essayé plus ou moins individuellement de proposer une solution pour la reprise des travaux de fond de la Conférence. Je pense qu'il est grand temps que nous avancions collectivement en même temps et dans la même direction et que nous sortions enfin de l'impasse.

Permettez-moi de rappeler un exemple très éloquent illustrant la situation dans laquelle nous nous trouvons. La proposition des cinq Ambassadeurs a suscité un large appui lorsqu'elle a été présentée. Cependant, elle n'était pas consensuelle et le temps qui s'est écoulé depuis sa présentation ne nous a pas permis d'avancer d'un pas vers son adoption. Des événements importants se sont déroulés depuis lors, y compris l'apparition de difficultés dans le domaine de la sécurité, et nous ont conduits à la situation actuelle. Tout particulièrement au cours des trois dernières années, nous avons observé d'importants signes de souplesse de la part de certaines délégations. La Conférence dans son ensemble ne devrait pas rejeter une telle attitude et devrait montrer qu'elle est capable de profiter de cette chance.

Un compromis consiste en fait à admettre qu'il ne sert à rien de tenter indéfiniment de travailler sur une proposition qui ne sera jamais approuvée par toutes les délégations. C'est un peu comme le mythe de Sisyphe, le rocher que l'on roule vers le sommet de la montagne. Camus a trouvé un certain intérêt à cette épreuve, mais je me tournerais plutôt vers d'autres qui n'y ont vu qu'un simple exercice de culturisme. Il vient un moment où il faut jouer le tout pour le tout quand une solution se présente et ce moment est arrivé.

Donner suite à des propositions concrètes, raisonnables et surtout réalistes en posant constamment des questions et en attendant des instructions ne semble guère compatible avec la promesse classique que font les délégations au Président en l'assurant de leur totale souplesse et de leur pleine coopération. Ne nous plaignons pas de l'absence de volonté politique. Il y a certainement une très forte volonté politique aux quatre coins de la salle du Conseil, que les délégations appuient ou non le projet de décision présidentielle élaboré par les six Présidents.

Une fois encore, regardons autour de nous. Nous n'avons cessé de déplorer les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et ceux du Sommet des Nations Unies et de la Conférence d'examen de 2006 sur les armes légères, mais nous avons salué les résultats positifs obtenus aux conférences d'examen de la Convention sur certaines armes classiques et de la Convention sur les armes biologiques. Nous avons assurément des leçons à tirer de tous ces événements. Mardi dernier, l'Ambassadeur italien nous a rappelé les succès des présidences française et pakistanaise des dernières conférences susmentionnées. Les clefs de ce succès ont été la fixation d'objectifs réalistes et le parti optimal tiré des attitudes souples et constructives des États parties. Nous espérons vivement que la Conférence du désarmement aura la sagesse de faire de même.

Ces derniers temps, le consensus à la Conférence du désarmement est devenu la règle de l'imposition de la volonté d'une très faible minorité à l'ensemble des membres. Bien évidemment, il ne s'agit pas là d'une approche consensuelle. Permettez-moi de souligner que la mise en question de la conformité du projet de décision présidentielle des six Présidents

(M. Costea, Roumanie)

au règlement intérieur de la Conférence est le signe inquiétant d'un manque de confiance dans les intentions de ces derniers. Car, après tout, ils sont les premiers à tenir compte de telles positions. Je voudrais ajouter que votre intervention de ce matin, Madame la Présidente, a prouvé que j'avais raison à cet égard.

Enfin, j'espère que les États qui ne sont pas prêts à accepter un compromis aujourd'hui assumeront l'entière responsabilité de leurs agissements, compte tenu du fait qu'il y aura peu de raisons de se plaindre de décisions «unilatérales» au moment où, du fait du maintien de la Conférence, certaines délégations choisissent une autre voie que celle de la Conférence du désarmement.

Nous avons encore une journée et une nuit avant la séance plénière de demain. La nuit porte conseil.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie et je donne la parole à l'orateur suivant, le Bélarus, auquel succédera l'Ukraine, après quoi la liste des orateurs sera close.

M. GRINEVICH (Bélarus) (parle en russe): Permettez-moi d'annoncer à nouveau, cette fois en séance plénière, que notre délégation a reçu des instructions claires de notre capitale pour appuyer le document CD/2007/L.1. Pour gagner du temps, je ne donnerai pas à nouveau lecture de la déclaration que nous avons faite il y a peu de temps. Le texte en sera communiqué au secrétariat.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie et je donne la parole à l'orateur suivant, l'Ambassadeur de l'Ukraine.

M. BERSHEDA (Ukraine): Madame la Présidente, permettez-moi de vous informer que, à notre avis, le projet que vous avez présenté la semaine dernière au nom des six Présidents offre, sinon la meilleure solution qui soit, du moins le meilleur moyen de faire en sorte que la Conférence du désarmement reprenne un travail constructif. Nous considérons ce document comme un pas important vers la limitation des armements, le désarmement nucléaire et la non-prolifération sous tous leurs aspects. Nous désirons tous la flexibilité et mon pays soutient votre proposition excellente concernant le programme de travail. Après la discussion qui a eu lieu aujourd'hui, je voudrais formuler le vœu que ceux qui n'ont pas encore pris de décision à ce sujet – et nous avons tous pu constater qu'ils sont peu nombreux – ne ménageront pas leurs efforts pour que le projet soit analysé de manière constructive et soutiendront les efforts des six Présidents, dont les vôtres, Madame la Présidente. Nous espérons que tout cela permettra de renforcer la confiance dans la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie et je donne la parole au prochain orateur inscrit sur ma liste, l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (parle en anglais): Madame la Présidente, nous pouvons bien évidemment différer la prise de décisions et c'est en fait ce que nous faisons maintenant en la reportant à demain. Nous pouvons théoriquement la différer jour après jour. Mais je pose la question à mes collègues: les circonstances seront-elles vraiment très différentes la semaine prochaine ou le mois prochain? Il est vrai, j'en suis conscient, que nous sommes saisis

(M. Landman, Pays-Bas)

officiellement d'une proposition depuis vendredi dernier, mais, en réalité, nous œuvrons en vue de ce compromis depuis janvier de l'année dernière. Nous avons tous constaté que l'ensemble du processus s'était accéléré depuis la présidence sud-africaine de la Conférence. C'est pourquoi le fait de différer la prise de décisions ne profitera réellement à personne. Quoi que nous décidions sur l'ensemble dont nous sommes saisis, la question sera essentiellement la même: acceptons-nous de commencer les travaux que nous sommes censés faire?

Comme un politicien que j'ai beaucoup admiré dans ma jeunesse l'a dit il y a un demi-siècle, en 1954 – je parle de Adlai Stevenson qui était alors Ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU: «Les progrès sont venus de personnes qui ont pris des positions impopulaires». Nous devons cependant garder une approche réaliste. Nous sommes au début et non à la fin de nouveaux processus. Cela signifie que chacun d'entre nous peut encore influencer sur tout progrès et tout processus, désapprouver complètement tout ce qui est proposé et orienter d'une façon ou d'une autre toutes les discussions sur des négociations. Personne ne renonce à quoi que ce soit en ce moment. Au contraire, nous serons tous gagnants en montrant finalement au monde que nous sommes enfin sérieux sur les questions de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

C'est donc maintenant que nous devrions approuver l'ensemble mis au point par nos six Présidents ou, si dans certaines capitales un dernier cycle de débats interinstitutions doit être organisé, demain ou au plus tard jeudi de la semaine prochaine lors d'une séance extraordinaire. Après cette date il n'y a simplement plus rien à dire.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (parle en anglais): Madame la Présidente, je m'efforcerai d'être bref parce que vous voulez manifestement clore les débats.

L'adoption d'une décision d'ici la fin de la semaine sur votre proposition s'avérera certainement difficile, mais je crois que nous sommes très proches d'un succès. Assurément, personne ne tente de forcer la main à quiconque. Il s'agit d'une décision collective et elle est fondée sur votre initiative en tant que collègue des six Présidents, représentatif des nombreuses régions auxquelles appartiennent les délégations. Le Royaume-Uni appuie très vigoureusement l'initiative des six Présidents ainsi que la façon dont vous avez tenu des consultations avec les membres et tenté de mobiliser leur volonté collective.

De nombreux collègues ont pris la parole au cours des dernières semaines et ont souligné combien il importait de prendre une décision dans les circonstances favorables actuelles. Nous espérons que les capitales comprennent très clairement que cette décision, tout en couvrant un certain nombre de questions très importantes pour l'action en faveur du désarmement est, comme mon collègue russe l'a expliqué plutôt et comme le représentant de l'Algérie l'a expliqué si éloquemment au nom du Groupe arabe, une décision de relancer les travaux de la Conférence afin que nous puissions assumer notre responsabilité collective de faire face aux défis du XXI^e siècle.

(M. Duncan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Il nous a fallu neuf ans pour parvenir à ce point. Le texte du projet de décision est connu depuis deux semaines et n'est pas différent du texte des six Présidents approuvé en janvier. La société civile, le grand public et la presse attendent de nous que nous prenions une décision qui, comme je le dis, aura des incidences sur le programme multilatéral plus large de désarmement et de maîtrise des armements.

Nous espérons que nos successeurs concluront que le bilan de cette organisation aura été positif et je voudrais, dans ce contexte, citer la réflexion d'un célèbre écrivain et politicien sur un débat qui a eu lieu ici même il y a environ soixante et onze ans: «Sur quelle force cette organisation peut-elle compter en ce moment crucial? Faut-il l'abandonner à son sort, impotente, dans une mascarade insensée, au milieu des platitudes obséquieuses débitées par des dévots indécis ou cyniques? De part et d'autre de Genève, on compte de grandes nations que leurs intérêts comme leurs obligations contraignent à défendre le droit public. Un tel moment ne reviendra peut-être jamais. Le moment fatidique est arrivé pour faire un choix entre les temps nouveaux et les temps anciens.» (Winston Spencer Churchill, 13 mars 1936).

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni pour avoir souligné que les six Présidents avaient toujours œuvré sans exclure personne afin de mobiliser la volonté collective des membres de la Conférence.

Je donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit sur ma liste, l'Ambassadeur de la Chine.

M. CHENG (Chine) (parle en chinois): Madame la Présidente, je voudrais faire valoir que ce n'est pas le moment pour nous tous de nous lancer dans une joute oratoire. Si nous voulions en organiser une dans cette discipline, notre réunion durerait très longtemps. Très bien, continuons ainsi. Je voudrais faire observer, si nous devons reprendre les citations de personnages sages et illustres, que je pourrais vous en présenter de très nombreuses. Je pourrais vous citer des philosophes chinois d'il y a deux ou trois millénaires. J'imagine que vous pouvez aussi citer les anciens sages grecs, mais cela contribuerait-il à résoudre nos problèmes? Si la réponse est oui, continuons.

Je voudrais aussi dire que chaque État membre est libre d'étudier cette question. Certains membres n'ont peut-être besoin que d'un temps très court à cet effet, mais d'autres d'un temps assez long. Ceci est tout à fait naturel. Je suis opposé à ce qu'un État quelconque mette en cause ou calomnie d'autres États qui souhaitent soulever la question.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie.

La prochaine séance plénière aura lieu demain vendredi 30 mars à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 5.
